



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du mardi 04 février 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

APPEL A CANDIDATURES

FINALE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir la finale de la **Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines** - sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

La finale aura lieu soit la semaine du 19 mai soit celle du 26 mai 2025.

Matches non joués du samedi 08 février 2025

Les rencontres non jouées du samedi 08 février 2025 seront reportées soit le 15/02, soit le 22/02 ou soit le 01/03 si le calendrier des équipes concernées le permet.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

28224884 GPSO 92 ISSY 1 / RED STAR FC 1 du 01/02/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de RED STAR FC – 3ème forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

Régional 2**28225003 JOINVILLE RC 1 / FLEURY 91 FC 3 du 08/03/2025**

Demande de JOINVILLE RC pour décaler le coup d'envoi à 18h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FLEURY 91 FC à transmettre au plus tard le vendredi 07/03/2025 – 12h00.

A défaut, le match sera fixé à 18h00.

Régional 3**Poule A****28226000 CACHAN ASC 1 / PARIS 15 AC 1 du 25/01/2025**

Lecture du courriel de CACHAN ASC indiquant un problème de tablette survenu à la fin de la rencontre et ne permettant pas la transmission de la FMI.

La Commission accuse réception de la liste des joueuses et encadrement ayant participé à la rencontre.

Elle demande :

- A l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match et les éventuels avertissements
- A PARIS 15 AC de transmettre la liste des joueuses et encadrement ayant participé à la rencontre

Poule B**28226091 ST DENIS RC 2 / ERAGNY AS 1 du 25/01/2025**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, courriel des 2 clubs et rapport de l'arbitre officiel),

Considérant que l'arbitre a pris la décision de ne pas faire débiter la rencontre,

Considérant que l'horaire du coup d'envoi de la rencontre (18h30) n'a pas pu être respecté pour les raisons suivantes :

- Problématique lors des formalités d'avant match avec la tablette notamment ;
- Retard du match précédent se déroulant sur le même terrain n°2 ;
- Information que le terrain de ce match serait utilisé par les joueurs du terrain n°1 (match Seniors R1 US ST DENIS 1 / VERSAILLES 78 2) ;
- Terrain n°3 du même complexe non accessible (porte fermée à clé) ;

Par ces motifs,

Décide de donner match à jouer le samedi 15/02/2025.

La Commission invite le club du RC ST DENIS à s'assurer de la bonne tenue de cette rencontre notamment dans les formalités d'avant match et précise qu'en cas de problème dans l'utilisation de la Feuille de Match Informatique, il convient de basculer rapidement sur l'utilisation d'une feuille de match papier afin de garantir le bon déroulement de la rencontre.

28226101 ES 16^{ème} 2 / CERGY PONTOISE FC 1 du 08/02/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'ES 16^{ème} pour avancer le coup d'envoi à 15h30 (au lieu de 17h30) – refusée par CERGY PONTOISE FC,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional Féminin Seniors :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée ».

Considérant que la demande de l'ES 16^{ème} respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 15h30.

La Commission précise que le coup d'envoi peut à nouveau être modifié avec l'accord des 2 clubs.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F

1/16èmes de Finale :

53065554 VGA ST MAUR FF 1 / RED STAR FC 1 du 01/02/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé du RED STAR FC.

1/8èmes de Finale : match à jouer le samedi 1^{er} mars 2025.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 06/02/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****Poule B**

28223911 RUEIL MALMAISON FC 2 / ENTENTE ESSG-FCSAM 1 du 08/02/2025

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le coup d'envoi à 13h30 au stade Jules Ladoumègue de RUEIL MALMAISON.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ENTENTE ESSG-FCSAM à transmettre au plus tard le vendredi 07/02/2025 – 12h00.

A défaut le match sera fixé à 14h30.

Régional 3**Poule C**

29521929 ENTENTE ESSG / FCSAM 2 / CORMEILLAIS ACS 1 du 08/02/2025

Demande de report au 29/03/2025 de l'ENTENTE ESSG/FCSAM (motif : joueuses indisponibles – journée portes ouvertes lycée) – acceptée par CORMEILLAIS ACS.

Ce motif n'étant pas recevable, le report ne peut pas être homologué.

Poule G

29523173 FC BOURG LA REINE 1 / PARIS FC 3 du 15/02/2025

Demande de BOURG LA REINE FC pour reporter le match au samedi 22/03/2025 (motif : vacances scolaires).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle préconise de proposer d'avancer le match avec l'accord de l'adversaire pour ce type de demande.

29523137 CACHAN ASC 1 / ULIS CO 1 du 08/02/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CACHAN ASC pour avancer le coup d'envoi à 16h30 au stade Léo Lagrange de CACHAN – acceptée par ULIS CO,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (passage d'un terrain synthétique à une pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres sur le stade Dumontel,

Considérant que les compétitions de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau Départemental,

Par ces motifs,

Emet un avis favorable pour ce changement mais précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe du stade Léo Lagrange, le match sera automatiquement positionné sur le terrain synthétique du stade Dumontel à 15h00 (la rencontre de niveau départemental U14 Cachan ASC vs Créteil US devra alors être reportée).

Poule H

29523451 VGA ST MAUR FF 3 / CRETEIL US 1 du 15/02/2025

Pris connaissance de la demande de VGA ST MAUR FF pour avancer le coup d'envoi à 15h00 (au lieu de 17h00) – refusée par CRETEIL US.

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U18F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée ».

Considérant que la demande de VGA ST MAUR FF respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 15h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

28224091 MANTOIS 78 FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 08/02/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MANTOIS 78 Fc pour modifier le terrain et jouer sur le terrain n°1 du stade Jean Paul David à MANTES LA JOLIE,

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (passage d'un synthétique à une pelouse),

Considérant la planification sur le terrain initial (stade de la butte verte),

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de fermeture de la pelouse du stade Jean Paul David le match sera positionné automatique à 14h00 sur le terrain synthétique du stade de la Butte verte de MANTES LA JOLIE.

28224092 LOGNES US 1 / PARIS FC 1 du 08/02/2025

Ce match est décalé au samedi 15/02/2025.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

28224099 RUEIL MALMAISON FC 1 / ERAGNY FC 1 du 08/03/2025

Accord des 2 clubs pour avancer le match au 15/02/2025.

Accord de la Commission sous réserve que les 2 équipes n'aient pas de match en retard.

Un point sera fait le mardi 11/02/2025.

Régional 2

Poule A

28224327 PARIS FC 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 29/03/2025

Ce match est avancé au mercredi 12/02/2025 à 18h00.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Régional 3

Poule A

29525764 FERTOISE BOISSY 1 / ENT. EFSSM SNC 2 du 01/02/2025

Réception de l'arrêté de fermeture des installations – inversion des matchs Aller / Retour.

Poule D

29527675 EPINAY ACADEMIE 1 / SARCELLES AAS 2 du 08/03/2025

Demande d'EPINAY ACADEMIE pour reporter le match au samedi 22/03/2025 (motif : éducateurs et joueuses en voyage scolaire).

La Commission précise qu'une rencontre ne peut pas être reportée pour ce motif et précise que le match peut être avancé avec l'accord de SARCELLES AAS.